

Comment s'explique l'augmentation du recours à l'aide médicale à mourir au Québec?

Montréal, le 13 mars 2024 • Selon les informations obtenues par Radio-Canada, le recours à l'aide médicale à mourir a cru de 17 % au Québec en 2023. L'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité propose son analyse de l'augmentation.

Une accessibilité au soin accrue

Depuis le 7 décembre 2023, les infirmières praticiennes spécialisées sont en mesure d'évaluer les patients et dispenser l'aide médicale à mourir, rendant le soin plus accessible.

En mars 2021, la suppression du critère de « mort naturellement prévisible » parmi les conditions d'admissibilité a eu deux impacts : d'une part, un plus large bassin de personnes susceptibles de se prévaloir du soin, d'autre part, un effet de « rattrapage » pour celles qui en étaient exclues jusqu'à 2021.

Une population plus informée

L'aide médicale à mourir est un dispositif qui est désormais davantage connu de la population, mais aussi des équipes soignantes. Les lois sont ainsi plus et mieux appliquées.

Par ailleurs, au Québec, les citoyens semblent vouloir être plus en contrôle de leur vie et donc de leur mort. Par exemple, plusieurs personnes du grand âge ne souhaitent pas devenir dépendantes, nonobstant les services offerts et la qualité de ces services.

Le détachement fort de la religion dans la vie publique et privée peut également jouer un rôle. Le groupe de recherche mandaté par la Ministre de la Santé, Sonia Bélanger, pourra approfondir ces facteurs culturels et sociétaux.

Des chiffres à relativiser

Chaque patient fait l'objet d'une double évaluation par des médecins sur la base de critères très stricts, permettant d'éviter toute forme de dérive. Les personnes qui bénéficient de l'aide médicale à mourir sont principalement en fin de vie, touchées par des cancers notamment. De plus en plus de personnes ne veulent plus de traitements après un certain nombre d'essais thérapeutiques, parfois pénibles, sachant que les traitements n'empêcheront pas une fin inéluctable. « *Beaucoup sont des patients qui ne souhaitent pas se rendre au terme d'une maladie incurable et qui décident de mourir selon leurs valeurs de dignité* », explique le Docteur L'Espérance, Président de l'AQDMD et praticien de l'aide médicale à mourir.

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : <https://aqdmd.org/>